

# SOMMAIRE

## Le mot du Bourgmestre

### Informations communales

- Les décisions du conseil communal
- Le déneigement cet hiver : quelques chiffres
- Appel aux étudiants : travaux d'élagage pendant les vacances scolaires
- Noces d'or

### Informations générales

#### Urbanisme-Aménagement du Territoire – Environnement

- Des petits travaux pour simplifier la vie
- Week-end propreté : les 6 et 7 avril 2002
- des subventions aux forêts des particuliers
- la Commission locale de Développement Rural

#### Culture – Affaires Sociales – Jeunesse - Sécurité

- Ecole de Grandmènil : un petit déjeuner malin
- Des résultats brillants pour les sportifs de notre commune
- Croix-Rouge : calendrier 2002 des collectes de sang
- Le tennis de table, un sport qui monte dans notre commune...
- La sécurité dans les piscines
- Comment joindre la Police ?
- Sécurité dans nos villages
- Télévie 2002 : Manhaysalle de l'entente – 14 avril 2002
- Autres manifestations à retenir

### **Syndicat d'initiative et de tourisme de Manhay a.s.b.l.**

- Bureau d'accueil
- Prochaine manifestation
- Renouvellement du conseil d'administration
- Participation du S.I. à d'autres organes

### Carnet civil

# LE MOT DU BOURGMESTRE

Le 24 janvier 2002, malgré mon succès personnel aux dernières élections communales, après mûre réflexion et avec énormément de tristesse à l'égard de tous ceux et celles qui m'ont élu, j'ai décidé de présenter ma démission de Bourgmestre à Sa Majesté Albert II afin de respecter l'accord conclu au sein de la liste sur laquelle je me suis présenté.

Depuis plus de deux ans et demi, j'étais votre bourgmestre. C'était certes un grand honneur, mais je l'ai considéré comme une mission qui m'était impartie.

Je crois pouvoir dire que j'ai fait mon travail, et cela avec un plaisir certain.

Cela n'aurait pu se faire sans le concours de tous. C'est pourquoi je tiens à remercier les employés et les ouvriers communaux, le personnel enseignant et mes collègues du Collège et Conseil communal.

Que chacun sache néanmoins que je n'ai pas besoin d'un titre pour défendre les intérêts de la Commune de Manhay et servir mes concitoyens.

Ma disponibilité restera la même pour tous, et ma porte leur restera toujours ouverte.

Gérard WILKIN,

Bourgmestre.

## **INFORMATIONS COMMUNALES**

### **IN MEMORIAM**



Le 12 décembre 2001, Georges Bertrand, nous quittait dans des circonstances tragiques.

D'abord membre du CPAS en 1983, il fut ensuite conseiller communal en 1989, et échevin en 1995.

Suite aux dernières élections communales, Georges assumait la présidence du C.P.A.S..

*« En octobre dernier, lors du goûter des aînés, tu avais précisé les objectifs que tu souhaitais poursuivre à long terme – tu avais six longues années devant toi- porter une attention toute particulière aux personnes âgées, continuer les services existants, voire en créer de nouveaux, ceci afin de permettre au plus grand nombre de vivre dans la dignité et d'une manière la plus autonome possible, tout en veillant à ce que l'argent de la collectivité soit justement réparti et dépensé. A cette occasion, tu t'étais engagé à tâcher de répondre aux besoins et aux attentes des personnes en difficulté.*

*Convivial, toujours de bonne humeur, franc et direct, - trop peut-être diront certains-, sensible et ouvert aux difficultés sociales, jamais, tu ne refusais de t'entretenir avec qui le souhaitait. Il n'était pas rare que, en toute discrétion, tu te rendes chez l'un ou l'autre pour approfondir une situation, rassurer une famille en détresse, apporter tes conseils, ou, tout simplement, écouter ce que chacun avait à te dire ou à te demander ».*

Extrait du discours prononcé lors des funérailles,  
par René Lecomte, président ff du Conseil de l'Aide Sociale.

## **LES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

### **Séance du 20 novembre 2001**

#### **MODIFICATION DU REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE CIRCULATION A LA FANGE**

Le Conseil Communal décide :

d'arrêter comme suit un nouveau règlement complémentaire de circulation sur les voiries suivantes à La Fange :

Sur le chemin reliant le chemin du Stade à la route de Saint-Antoine (lieu-dit à la Croix de Fer) et sur le chemin reliant le chemin du Stade au village de La Fange (chemin des Tailles), la circulation sera réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.

Pourront également circuler sur ces chemins moyennant autorisation délivrée par l'Administration communale :

- les véhicules de surveillance, de contrôle et d'entretien de ces chemins;
- les véhicules des riverains et de leurs fournisseurs;
- les véhicules affectés au ramassage des immondices.

#### **MODIFICATIONS BUDGETAIRES N° 5 ET 6**

Les modifications budgétaires n°5 et n°6 de l'exercice 2001 présentent les résultats suivants :

##### 1/ Ordinaire

Boni : 7 106 049

##### 2/ Extraordinaire

Boni : 4 245 081

#### **CONSTITUTION DU SECTEUR "PARC RECREATIF ET PEDAGOGIQUE SUR LE THEME DE LA FORET A DOCHAMPS" :**

Le Conseil Communal décide

1/ L'objet social du secteur " Parc forestier récréatif et pédagogique de Dochamps", à savoir étudier, réaliser, financer, promouvoir, exploiter ou faire exploiter les bâtiments, infrastructures et équipements faisant partie du Parc récréatif et pédagogique de Dochamps et comportant le Parc proprement dit et tout autre bâtiment, infrastructure ou équipement concourant aux objectifs de sensibilisation à l'environnement, d'animation touristique et de promotion d'activités sportives en milieu naturel du projet.

2/ Le capital social initial est fixé à 607.000 F (15.047,14 €) représenté par 607 parts de 1.000 F (24,79 €) de la catégorie B1 souscrites par la Commune de Manhay, libérées en nature pour la totalité par l'apport par la Commune au Secteur d'un droit de superficie de 93.367 m<sup>2</sup> sur les terrains concernés par l'investissement.

3) De fixer à 5 membres le nombre de représentants communaux qui feront partie de ce secteur.

### **TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2002**

#### **TAXE COMMUNALE SUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DES DECHETS Y ASSIMILES**

Il est établi, pour l'exercice 2002, une taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets y assimilés.

La taxe est fixée à :

1. Pour la catégorie I (ménages) :
  - 37,2 €** pour les ménages constitués d'une seule personne.
  - 86,8 €** pour les ménages constitués de plusieurs personnes.
  
2. Pour la catégorie II (emplacements de camping) :
  - 19,8 €** par emplacement non occupé en permanence par un chalet, une caravane résidentielle, mobile ou une remorque d'habitation.
  
3. Pour la catégorie III (exploitants du secteur Horeca) :
  - 124 €** par établissement relevant du secteur Horeca.
  
4. Pour la catégorie IV (gîtes et centres d'hébergement) :
  - **62 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 1 à 5 personnes.
  - **124 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 6 à 10 personnes.
  - **185,9 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 11 à 15 personnes.
  - **247,9 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 16 à 20 personnes.
  - **309,9 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 21 à 30 personnes.
  - **371,8 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 31 à 50 personnes.
  - **495,8 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 51 à 80 personnes.
  - **743,7 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 81 à 100 personnes.
  - **991,6 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 101 à 130 personnes.
  - **1.239,5 €** pour les gîtes ou centres d'hébergement pouvant accueillir 131 personnes et plus.
  
5. Pour la catégorie V (commerces et entreprises) :
  - **62 €** par commerce et entreprises non repris à l'article 2, II, III et IV.

#### **TAXE COMMUNALE SUR LES SECONDES RESIDENCES ET LES CARAVANES RESIDENTIELLES, MOBILES OU REMORQUES D'HABITATION PLACEES EN DEHORS DES TERRAINS DE CAMPING**

Il est établi, pour l'exercice 2002 :

- a) Une taxe communale sur les secondes résidences.
- b) Une taxe communale sur les caravanes ou remorques d'habitation placées en dehors des terrains de camping ou parcs résidentiels de camping, tels qu'ils sont définis par les textes des décrets en vigueur.

La taxe est fixée à :

- a) à **372 €** par seconde résidence,
- b) à **185,90 €** par caravane ou remorque d'habitation.

#### **TAXE COMMUNALE SUR LES CARAVANES, REMORQUES D'HABITATION PLACEES A DEMEURE ET CHALETS DANS L'ENCEINTE D'UN TERRAIN DE CAMPING**

Pour l'exercice 2002, la taxe communale sur les caravanes, remorques d'habitation placées à demeure et chalets dans l'enceinte d'un terrain de camping, est fixée à :

- **50 €** par caravane ou remorque d'habitation
- **175 €** par chalet.

#### **TAXE COMMUNALE DE SEJOUR**

Il est établi, pour l'exercice 2002, une taxe communale sur le séjour des personnes non inscrites, pour le logement occupé, aux registres de population.

La taxe est fixée à **0,50 €** par personne âgée de plus de 15 ans et par nuitée.

#### **TAXE COMMUNALE SUR LES TERRAINS DE CAMPING**

Il est établi, pour l'exercice 2002, une taxe communale sur les terrains de camping.

La taxe est fixée à **37,2 €** par emplacement.

#### **TAXE COMMUNALE SUR LA DISTRIBUTION GRATUITE D'ECRITS PUBLICITAIRES NON ADRESSES**

Il est établi, pour l'exercice 2002, une taxe communale sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés.

La taxe est due par l'éditeur et est fixée au taux de **0,06 €** par exemplaire distribué.

#### **TAXE COMMUNALE SUR LES PYLONES DE DIFFUSION POUR GSM OU AUTRE SYSTEME DE TELECOMMUNICATION**

Il est établi, pour l'exercice 2002, une taxe communale sur les pylônes de diffusion pour GSM ou autre système de télécommunication.

Sont visés les pylônes de diffusion pour GSM existant au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition.

La taxe est due par le propriétaire du pylône au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition.

La taxe est fixée à **2.500 €** par pylône.

#### **TAXE COMMUNALE SUR LA DELIVRANCE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

Il est établi, pour l'exercice 2002, une taxe communale sur la délivrance, par l'Administration Communale, de tous documents administratifs;

La taxe est due par la personne qui demande le document.

La taxe est fixée comme suit :

- **2,5 €** par extrait de registres ou certificat établi d'après registres.
- **1,5 €** de droit d'expédition pour les actes d'Etat-Civil.
- **4,5 €** pour la délivrance d'une carte d'identité.
- **3,7 €** pour la délivrance d'un passeport. (gratuité pour les enfants en-dessous de 12 ans).
- **0,6 €** pour la délivrance d'attestation d'immatriculation.

La taxe et les frais d'envoi éventuels sont payables au comptant au moment de la délivrance du document donnant lieu à taxation en vertu des dispositions de l'article 4.

#### **REDEVANCE SUR LA DISTRIBUTION D'EAU DANS LE PERIMETRE DE LA COMMUNE**

Il est établi, pour l'exercice 2002, des redevances sur la distribution d'eau à l'intérieur du périmètre de la Commune, qui sont fixées comme suit par redevable :

- **7,44 €** (300 F) par an et par compteur principal et  
**3,72 €** (150 F) par compteur complémentaire, ce à titre de location.
- **0,37 €** (15 F) le m<sup>3</sup> pour les 100 premiers m<sup>3</sup> avec un minimum de 20 m<sup>3</sup> à payer.
- **0,25 €** (10 F) le m<sup>3</sup> (pour la consommation à partir de 101 m<sup>3</sup>).

En outre, les taxes de la Région Wallonne sur la production d'eau (3 F/m<sup>3</sup> - 0,07 €/m<sup>3</sup>), sur le rejet des eaux usées (2 x 8 F/m<sup>3</sup> - 2 x 0,20 €/m<sup>3</sup>) et sur l'assainissement des eaux usées en application du prix-vérité (6 F/m<sup>3</sup> - 0,15 €/m<sup>3</sup>) seront réclamées aux consommateurs en sus du prix fixé par m<sup>3</sup>

#### **REDEVANCE SUR LA DISTRIBUTION D'EAU EN DEHORS DE LA COMMUNE**

Il est établi, pour l'exercice 2002, des redevances sur la distribution d'eau à l'extérieur du périmètre de la Commune, qui sont fixées comme suit par redevable :

- Redevance forfaitaire : **17,35 €** (700 F) pour 20 m<sup>3</sup>
- Consommation de 21 m<sup>3</sup> et plus : **0,62 €** ( 25 F) le m<sup>3</sup>.

En outre, les taxes de la Région Wallonne sur la production d'eau (0,07 €/m<sup>3</sup> - 3 F/m<sup>3</sup>), sur le rejet des eaux usées (2 x 0,20 €/m<sup>3</sup> - 2 x 8 F/m<sup>3</sup>) - et sur l'assainissement des eaux usées en application du prix-vérité (0,15€/m<sup>3</sup> - 6 F/m<sup>3</sup> -) seront réclamées aux consommateurs en sus du prix fixé par m<sup>3</sup>.

#### **ADDITIONNELS COMMUNAUX AU PRECOMPTE IMMOBILIER**

Il sera perçu, pour les exercices 2002 à 2006, au profit de la Commune, 1.950 centimes additionnels au principal du précompte immobilier.

#### **ADDITIONNELS COMMUNAUX A L'IMPOT SUR LES PERSONNES PHYSIQUES**

Il est établi, pour les exercices 2002 à 2006, une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques domiciliées dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice. Le taux de cette taxe est fixé, pour tous les contribuables, à 7 % .

#### **DOSSIER DES TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE PEINTURE A L'EGLISE DE CHENE-AL'PIERRE – Programme Triennal 2001- 2003**

##### **1/TRAVAUX DE PEINTURE INTERIEURE**

Le Conseil Communal décide d'approuver le dossier des travaux de peinture à réaliser à l'église de Chêne-al-Pierre et relevant du programme triennal 2001-2003, dont le coût est estimé à la somme de 932.124 francs TVA comprise (23.106,75 € TVA comprise) ;

##### **2/TRAVAUX D'ELECTRICITE**

Le Conseil Communal décide d'approuver le dossier des travaux d'électricité à réaliser à l'église de Chêne-al-Pierre et relevant du programme triennal 2001-2003, dont le coût est estimé à la somme de 721.281 francs TVA comprise (17.880,09 € TVA comprise) ;

### **DOSSIER DES TRAVAUX DE REFECTION DU MUR DU CIMETIERE DE MALEMPRE**

Le Conseil Communal décide d'approuver le dossier des travaux de réfection du mur du cimetière de Malempré dont le coût total est estimé à la somme de 3.244.010 F (80.416,91€) T.V.A.C.

## **Séance du 19 décembre 2001**

### **DOSSIER DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC A LAFOSSE – P.C.D.R.**

Le Conseil Communal décide d'approuver le projet des travaux d'aménagement d'un espace public au village de Lafosse dont le coût est estimé à la somme de 4.490.310 F (111.311,88 €) TVAC, hors honoraires.

### **PROGRAMME TRIENNAL DE L'ANCRAGE COMMUNAL EN MATIERE DE LOGEMENT**

A l'unanimité, approuve le programme 2001-2003 d'actions en matière de logement de la Commune de Manhay, réalisé en exécution de l'arrêté ministériel du 19 septembre 2001 précité reprenant notamment les aménagements à réaliser aux bâtiments de Chêne-al'Pierre et Lafosse.

### **REMPLACEMENT DE MR. BERTRAND AU C.P.A.S.**

Le 1<sup>er</sup> suppléant de Mr. Bertrand est Mr. Michel Périlleux de Fays;

Ce dernier est d'accord d'assumer la fonction de membre effectif du C.P.A.S. en remplacement de Mr. Bertrand.

Mr. Périlleux sera invité à prêter serment entre les mains du Bourgmestre et sera installé en qualité de conseiller du CPAS.

## **Séance du 30 janvier 2002**

### **DOSSIERS DES DOMMAGES DE GUERRE – Autorisation de recours et d'action en justice**

Au vu des dispositions largement défavorables de l'arrêté du 17/12/2001, relatif aux dossiers de dommages de guerres pour notre Commune, le Conseil Communal décide d'autoriser le Collège échevinal à introduire un recours au Conseil d'Etat en annulation de l'arrêté précité, et d'intenter une action devant les Tribunaux civils de l'ordre judiciaire contre l'Etat Belge afin de contraindre ce dernier à payer à notre Commune les sommes réclamées dans le cadre des dommages de guerre.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA NOUVELLE C.C.A.T.**

Le Conseil Communal a désigné comme suit les membres effectifs et suppléants de la C.C.A.T. :

#### **Pour la partie "public", à savoir le quart communal :**

- 1) WILKIN Gérard, En Pierreux, 14 - 6960 Manhay,  
Suppléant : DERENNE Joël, Rue des Boussines, Vaux-Chavanne, 13 -6960 Manhay,
- 2) WUIDAR Robert, Rue de la Jonction, Odeigne, 12 - 6960 Manhay,  
Suppléant : PIRNAY Jules, Rue des Thuyas, Malempré, 4 - 6960 Manhay,
- 3) GILLARD Patrick, Rue des Fontaines, Dochamps, 6 - 6960 Manhay,  
Suppléant : HUBIN Pierre, Rue du Châtaignier, Harre, 20 - 6960 Manhay,

#### **Pour la partie "privé" :**

- 1) PIROTHON Francis - R. de la Croix Georges, Harre, 7
- 2) CALGARO André – R. St Isidore, Freyneux, 1  
Suppléant : GUILLAUME Jacques – Rte du Radar, Lafosse, 4
- 3) LAMBOTTE Cyrille – Voie de la Libération, 7
- 4) LESENFANTS Michel – Fond del Core, Malempré, 3
- 5) FAGNANT Willy – R. J. Théodore Jacques, Dochamps, 7
- 6) MONFORT Stéphane – Rue du Souvenir, Odeigne, 2
- 7) PIRSON François – Rue d'Erezée, Grandménil, 29
- 8) QUOILIN Thierry – Rue Mafa, Grandménil, 14  
Suppléant : RASSEL Marie-Henriette – R. Pré Gérard, Malempré, 6
- 9) PERILLEUX Michel – Rue de Sadelhay, Fays, 33

### ACQUISITION ASSIETTE DE L'ANCIENNE LIGNE DU VICINAL ENTRE LAMORMENIL ET FREYNEUX

Le Conseil Communal a décidé d'acquérir l'assiette de l'ancienne ligne du vicinal, situé entre la gare de Freyneux et le bord du chemin vicinal n° 2 situé avant la gare de Lamormenil, et ce pour la somme de 95.895 BEF. (2.377,17 €).

### MODIFICATION DU MONTANT OCTROYE AUX ETUDIANTS POUR L'ELAGAGE DE BOIS COMMUNAUX

Le Conseil Communal décide d'augmenter le prix à l'hectare de bois élagué par des étudiants et de le fixer à **620 € (25 000 BEF.)** Ce montant était auparavant fixé à 21 000 BEF. **(520,58 €)**

### NOTIFICATION DEMISSION DU BOURGMESTRE

Conformément à l'article 22 de la Nouvelle Loi communale, le Président notifie au Conseil communal qu'il a présenté au Roi la démission de sa fonction de Bourgmestre et donne lecture de cette lettre de démission.

## LE DENEIGEMENT CET HIVER : QUELQUES CHIFFRES.

Durant cet hiver 2001-2002, les ouvriers communaux ont consacré environ **700 heures**, au service du déneigement .

**Au 31/01/2002**, 987 tonnes 540 de matières anti-dérapantes avaient déjà été répandues sur les routes communales (609 tonnes 440 de laitier + 378 tonnes 100 de grenailles 4/7).

Les travaux de déneigement effectués par une firme privée sur le territoire de l'ancienne commune de Harre, se chiffraient à 433.755 F, soit 10.752,50 €, et ce à la date du **31/12/2001**.

## APPEL AUX ETUDIANTS : TRAVAUX D'ELAGAGE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES D'ETE

Pendant les vacances scolaires d'été, nous proposons un contrat de travail d'un mois aux étudiants désireux d'effectuer des travaux d'élagage dans les bois communaux. Priorité sera donnée aux 16 premières demandes.

Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- 1/ avoir atteint l'âge de 15 ans.
- 2/ inscription limitée à deux enfants par famille.
- 3/ l'étudiant pourra choisir entre une superficie de 50 ares ou de 1 hectare à élaguer.
- 4/ le contrat de travail comportera une clause d'obligation de réalisation du travail confié sur la totalité de la superficie à élaguer. A défaut, une retenue de 20 % sera effectuée sur le montant effectivement dû pour le travail effectué, afin de couvrir les frais inhérents à une intervention ultérieure des services communaux.
- 5/ Le prix à l'hectare d'élagage est fixé à 620 €

## NOCES D'OR

Quatre couples de l'entité viennent d'être congratulés par l'administration communale, à l'occasion de leurs noces d'or :



Arthur et Andrée  
SAMRAY-DOSTER  
de MALEMPRE



Fernand et Fernande  
DAMIAENS-DETHEUX  
de HARRE



Jules et Yvonne  
BODET-PERILLEUX  
de HARRE



René et Simone  
PIROTHON-BRONCARD  
de CHAMP DE HARRE

# INFORMATIONS GENERALES

## URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENVIRONNEMENT

### Des petits travaux sans permis pour simplifier la vie



Le Gouvernement wallon, en sa séance du 12 juillet 2001, a approuvé la liste de ce que l'on a communément appelé les « petits permis », à savoir la liste des actes et travaux non soumis à permis d'urbanisme, soumis à permis d'urbanisme mais non soumis à l'avis conforme du fonctionnaire délégué, ou encore dispensés du concours d'un architecte. Il y est en outre prévu que ces exonérations ne s'appliquent pas sur certains territoires soumis à une protection particulière en raison de leurs qualités paysagères ou patrimoniales.

« D'une manière générale, l'esprit qui a prévalu pour la modification de ce texte est une volonté de simplification afin d'en assurer la praticabilité, explique le Ministre Forêt. De plus, dans la lignée de la réforme du CWATUP, une plus grande autonomie de décision est confiée aux pouvoirs communaux ».

#### **DISPENSES DE PERMIS ! Quels travaux sont dispensés de permis d'urbanisme ?**

- Les constructions provisoires d'infrastructures de chantier durant la durée des travaux ;
- Le placement de panneaux capteurs solaires de – de 10 m<sup>2</sup> et de forme rectangulaire ;
- Les travaux d'aménagement intérieur qui ne modifient pas le volume construit et ne mettent pas en danger la stabilité du bâtiment ;
- Toute construction secondaire de – de 12 m<sup>2</sup> sans étage, avec toiture à deux versants, érigé à l'arrière d'un bâtiment autorisé et à 1 m des limites mitoyennes ;
- La création, dans les jardins, de chemins, de terrasses, d'étang, de piscines non couvertes de – de 15 m<sup>2</sup> ;
- L'installation de mobiliers de jardins, feux ouverts, barbecues, pergolas de – de 2m50 de hauteur ;
- Les jeux (balançoires, toboggans, ... ) d'une hauteur maximale de 3m50 ;
- Les abris pour animaux d'une superficie maximale de 12 m<sup>2</sup>, à 20 m au moins de toute habitation voisine ;
- Les volières, les ruches ;
- Les citernes à eau ou à combustibles, puits perdus, avaloirs, fosses septiques et tout système d'épuration individuelle ;
- Les antennes de radio-télévision, antennes paraboliques d'une superficie de – d'1 m<sup>2</sup> ;
- La démolition de constructions accessoires d'une superficie au sol de – d'1 m<sup>2</sup>.

**Pour plus de renseignements : 04/222.22.82**

## Week-end propreté: les 6 et 7 avril 2002

Etant donné le succès rencontré les années précédentes par l'opération "week-end propreté", nous avons décidé de réitérer l'expérience ce printemps.

Une nouvelle fois, nous interpellons les comités des fêtes, les écoles, les jeunes et les moins jeunes afin que tous ensemble, nous fassions "le ménage", dans chaque village.

La Commune fournira les sacs poubelles et s'occupera d'emporter les sacs pleins fermés à la station de dépôt d'Idélux.

Munissez-vous uniquement de votre enthousiasme et d'une paire de gants.

Pour rappel, le ramassage de l'année 2001 avait permis d'emmener plus de 5 tonnes de déchets.

Une réunion concernant l'organisation de ces journées aura lieu dans les locaux de l'Administration communale le jeudi 28 mars 2001 à 20h00.

**Si votre comité décide de participer, il est indispensable de prendre contact avec le service environnement de l'Administration communale (S. HOHEISER – 086/45.03.19)**

## Des subventions aux forêts des particuliers

Les subventions accordées aux particuliers pour les travaux d'éclaircie précoce et d'élagage à grande hauteur, ont été modifiées par deux arrêtés du Gouvernement wallon du 14 novembre 2001.

Par rapport à la situation antérieure, les montants

alloués sont revus à la hausse et les délais d'agrément et de début de travaux sont allégés; l'appartenance du propriétaire à un groupement forestier légalement constitué peut encore procurer un avantage financier supplémentaire.

D'un point de vue plus particulier, un critère tout neuf est inséré dans les travaux d'éclaircie précoce: l'emploi du cheval pour le débardage est désormais subsidié à concurrence de 200 €/ha (soit ± 8.000 F).





# La Commission Locale de Développement Rural

## LES PREMIERES REALISATIONS DU PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL A MANHAY

Depuis quelques années, une série de chantiers ont "fleuri" un peu partout dans la commune: ce sont les premières réalisations concrètes du programme communal de développement rural (ou P.C.D.R.)\* de la commune de Manhay.

En effet, en collaboration avec la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) dont les missions ont été précisées dans le bulletin communal précédent, la Commune exécute peu à peu les différents projets repris dans le P.C.D.R. et ce, grâce aux subventions (80%) accordées par la Région Wallonne.

### Quels projets?

A Malempré et à Odeigne, ce sont les anciennes écoles et maisons communales qui ont été reconverties en maisons de village. A Oster, le préau de l'école a été rénové. Ainsi, les habitants peuvent dorénavant bénéficier d'un lieu aménagé en locaux polyvalents permettant l'organisation d'activités diverses et accessibles à tous les groupes et sociétés qui souhaitent s'y réunir.

De même, l'ancien presbytère de Harre vient d'être transformé en logement et en locaux de rencontre.



Ancien presbytère de Harre en travaux



Ancien presbytère de Harre rénové

Plusieurs espaces publics ont également été valorisés par un aménagement adéquat. Il s'agit du Ry de Loon à Harre, de la place Del Tour à Chêne-al-Pierre, de la place de Deux-Rys (en face de la salle) et de la place au centre du village d'Odeigne.



Place d'Odeigne avant rénovation



Place d'Odeigne après rénovation

D'autres dossiers sont actuellement en cours. Citons la place du lavoir de Dochamps, l'espace publique d'accueil de Lafosse ainsi que la maison de village de Chêne-al-Pierre.

Toujours grâce aux subventions de la Région Wallonne, la commune a pu également acquérir l'ancienne gare de Manhay, bel exemple du patrimoine ferroviaire local.

### Pour quels objectifs?

Par ces projets et pour répondre aux attentes de la population, la Commune s'est attachée à renforcer la vie associative, à valoriser le patrimoine communal et à améliorer la qualité des espaces publics. C'est donc la concrétisation d'un des trois objectifs ou axes de développement définis dans le P.C.D.R.: **Manhay, commune d'accueil et de convivialité pour ses habitants.**

Reste à terminer ce premier axe et à mettre en oeuvre les 2 autres objectifs du P.C.D.R.:

- **Manhay, commune de la nature et de la forêt, une image de marque de commune "verte" à promouvoir**

- **Manhay, un environnement de qualité à préserver mais aussi à mieux valoriser**

C'est dans cette optique que la CLDR mène des réflexions sur diverses thématiques depuis le début de l'année.

M.-France Hennuy,  
Fondation Rurale de Wallonie

Jacques Guillaume,  
Président de la CLDR.

*\* Un P.C.D.R. est un document synthétisant l'opération de développement rural menée par une commune dans le but de promouvoir son développement et d'améliorer les conditions de vie des habitants au point de vue économique, social et culturel.*

## CULTURE – AFFAIRES SOCIALES – JEUNESSE - SECURITE

### Ecole de Grandménil : un petit déjeuner malin

En 2001, la section A.C.R.F. de Grandménil s'est intéressée à la santé des enfants et ses questions se sont orientées sur leur alimentation.

Plus précisément, qu'en est-il des collations de 10 heures ?

Ont-ils pris un petit déjeuner équilibré avant le départ pour l'école ?



L'idée a germé d'organiser un petit déjeuner malin à l'école du village. Munies d'un dossier pédagogique de l'O.R.P.A.H., nous avons soumis notre projet aux enseignants qui se sont montrés très enthousiastes. Un travail de collaboration s'est réalisé. Dans le cadre des cours d'éveil, les professeurs ont assuré la préparation didactique, découverte de la pyramide alimentaire, des différentes familles d'aliments etc....

De notre côté, nous avons composé notre menu en donnant la priorité aux produits wallons de la région. Pain blanc et complet, lait et beurre de ferme, « maquée », fromage, yaourt, confiture, miel, pommes et jus de pommes ont été offerts en petit déjeuner le mardi 20 novembre 2001.

Dans l'espoir que notre action se prolonge dans le vécu des enfants, les familles ont été invitées à participer. Nous avons eu la grande joie d'accueillir près de 80 personnes : chaque élève était accompagné soit de son papa, sa maman, sa « mamy » ou un grand-papa.

Notre projet a été vivement apprécié de tous, mais notre plus grande satisfaction est d'avoir permis aux enfants de découvrir ou de redécouvrir la nécessité de prendre le temps d'un déjeuner équilibré, point de départ indispensable pour une bonne journée de travail.



Pour l'A.C.R.F.,  
Anne-Marie Maréchal.

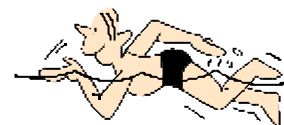
### Des résultats brillants pour les sportifs de notre commune



**Stéphanie HENROTIN** de Manhay, affiliée au club de judo de Grandménil, entraînée par Roger CENNE, a réussi un parcours complet :

- médaillée or au tournoi de sélection provincial ;
- argent au tournoi de sélection régional ;
- bronze au championnat de Belgique à Herentals, le 9 février dernier.

**Pierre HONNAY** de Lafosse a remporté le titre de champion de Belgique de Natation des 1.500 m nage libre lors de la dernière journée des championnats « Masters » disputée à la piscine Olympique de Seraing le dimanche 9 décembre 2001.



## Croix-Rouge : calendrier 2002 des collectes de sang.

LIEU	1 <sup>er</sup> trimestre 2002	2 <sup>ème</sup> trimestre 2002	3 <sup>ème</sup> trimestre 2002	4 <sup>ème</sup> trimestre 2002
<b>VAUX-CHAVANNE</b> Salle Li Va d'Chavan	Mardi 26/03/2002	Mardi 25/06/2002	Mardi 24/09/2002	<u>Jeudi</u> 26/12/2002
<b>EREZEE</b> Local St Grégoire	Mercredi 27/03/2002	Mercredi 26/06/2002	Mercredi 25/09/2002	<u>Mardi</u> 10/12/2002

## Le tennis de table, un sport qui monte dans notre commune...



Dans une parfaite symbiose, les clubs de La Fosse et de Chêne-al'Pierre avaient donné rendez-vous aux inconditionnels de la petite balle de celluloid le dimanche 17 février dernier pour la deuxième édition du tournoi communal.

Réservé aux joueurs natifs, habitants ou résidents de notre commune, cette compétition a permis à 81 joueurs de tous niveaux de se disputer les accessits dans les 11 catégories proposées.

450 rencontres se sont succédées tout au long de la journée et, grâce au soutien actif de l'administration communale et de l'Echevin des sports, chaque vainqueur a pu brandir sa coupe, sous les applaudissements des nombreuses personnes présentes.



Les vainqueurs de la série OPEN

Résultats :

Série	Vainqueur	Deuxième	Troisième	Quatrième
<b>- 10 ans</b>	Félix BRIBOSIA	Johann CORNET	Nicolas NEUVILLE	Ludovic DUBOIS
<b>10-13 ans</b>	Jonathan NEUVILLE	Loïc LAMBERT	Valentine LESENFANTS	Leslie BACQUELAINE
<b>14-18 ans</b>	Robin EVRARD	François HURDEBISE	Caroline HENROTIN	Rémy BRANCE
<b>Non-classés</b>	Caroline HENROTIN	Jeannette BONJEAN	Valentine LESENFANTS	Johann CORNET
<b>E6-E4</b>	Frédéric MOTTIE	Stéphanie HENROTIN	Michel COLLIGNON	Christophe HIGNY
<b>E2-E0</b>	Eric EVRARD	Gérald LIBERT	Philippe DUBOIS	Joseph VANDORMAEL
<b>D6-D4</b>	Etienne PIRSON	Loïc LAMBERT	Jonathan NEUVILLE	Georges LESENFANTS
<b>D2-D0</b>	Robin EVRARD	Guy HUET	Damien FONTAINE	Benoît LESENFANTS
<b>Série C</b>	Jean-Marc DELME	Anthony LUGENTZ	Ludovic COUGNET	Hugues LECOMTE
<b>Vétérans</b>	René BLAVIER	Hugues LECOMTE	Benoît LESENFANTS	Claudy LAMBERT
<b>Série OPEN</b>	Marc GENERET	Robin EVRARD	Annick LECOMTE	Ludovic COUGNET

Un bel exemple de collaboration entre deux cercles sportifs : **CHENE-AL'PIERRE et LAFOSSE**, Quand l'amour du sport prend le pas sur la rivalité de clochers, les progrès des joueurs sont rapides. Après les 6 titres de champions provinciaux (et de championnes bien entendu) que ce sont partagés nos 2 clubs (aucune autre commune n'a fait mieux !), il reste 5 journées aux 20 équipes engagées en championnat avant de fêter l'un ou l'autre titre.

Rejoignez-nous dès à présent et contactez nos présidents :

Pour le club de La Fosse : Eric Evrard au 086/45.00.13

Pour le club de Chêne-al'Pierre : Hugues Lecomte au 086/45.53.43

## La sécurité dans les piscines

La triste actualité de ces derniers mois, nous a amené à consulter les responsables de la piscine d'Aywaille, fréquentée par les élèves de nos écoles communales.

Nous pouvons aisément vous rassurer sur la sécurité dans cet établissement.

La piscine d'Aywaille a vu son permis d'exploiter (base actuelle pour l'exploitation d'une piscine) renouvelé 24 septembre 1998 pour une période de 30 ans.

Lors de la rénovation de la piscine en 1998, un certain

nombre de mesures ont été prises :

- Le placement d'un interrupteur coup de poing au bord du bassin et permettant l'arrêt immédiat des pompes ;
- Le placement des grilles sur les arrivées et les aspirations d'eau ;
- Le placement d'un carrelage antidérapant dans la petite profondeur ;
- Le débit de recyclage de l'eau et de l'air ;
- Le matériel de réanimation ;
- Les analyses d'eau

Tous les maîtres nageurs sont diplômés en éducation physique (régent(e)s et /ou licencié(e)s), possèdent le brevet supérieur de sauvetage et suivent régulièrement des formations.

Si vous le souhaitez vous pouvez consulter à l'administration communale, le courrier qui nous a été transmis par le responsable de la piscine.

Marie-Thérèse MARTIN,  
Echevine de l'Enseignement



## Comment joindre la Police ?

Vous n'ignorez sans doute pas, que depuis quelques mois déjà, la police communale fait partie de la police intégrée.

Les locaux de la nouvelle police locale se trouvent à Grandmenil, au n°9 Route de Bomal. (ex-gendarmerie).

Vous pouvez contacter ce service : du lundi au vendredi de 8h à 12h  
les après-midi sur rendez-vous - Tél: 086/45.53.98

**Pour les urgences (24H/24) : 101**

P.S. : Des informations complémentaires relatives au fonctionnement des nouvelles structures de la police intégrée au niveau de notre commune vous seront communiquées ultérieurement.

## Sécurité dans nos villages

1) Des travaux de sécurité d'un montant de 205.519,05 € (8.290.618 BEF) subsidié pour un montant de 151.230 € (6.100.603 BEF) soit à 75 %, prévus dans plusieurs villages débuteront au début du printemps.

2) De plus Manhay a été retenue comme commune pilote dans le cadre d'une campagne de sécurité mise en place par la Région Wallonne afin d'améliorer la sécurité dans nos villages. Cette campagne porte sur l'installation de réducteurs de vitesse appelés "coussins Berlinois" aux endroits les plus cruciaux.

Les travaux, à réaliser en 2002, sont subsidiés à concurrence de 80% d'un montant maximum de 24.789,35 € (1.000.000 BEF).



## **Télévie 2002 : Manhay – Salle de l'entente** **14 avril 2002**



Journée récréative organisée au profit du Télévie



Dès 7H30 marche de 5, 10, 15 kms – Inscriptions : 2 €



Assiette campagnarde (7 €) : côte de porc  
saucisse  
pomme de terre  
crudités



Réservations souhaitées au 086/45.51.84 (Bernadette Houet)  
086/45.58.88 (Yvette Lecart)



Après-midi : danses : rock – tango – modern jazz – country



Démonstration dressage de chien - Promenades équestres.



Animation D.J. Holiday – Night

**Nous vous attendons très nombreux !**

### **Autres manifestations à retenir**

Les 19 et 20 mai 2002 :

**10<sup>ème</sup> Grande Brocante** et bourse toutes collections au lycée de la Communauté française de Manhay.

Samedi 20 juillet 2002 sur la place communale de Manhay : grand **tournoi de pétanque** organisé par les vétérans du club de football « Harre-Manhay ».



# **SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE TOURISME DE MANHAY** **A.S.B.L.**



**Siège social** : Grand'Rue, Grandménil, 7 - 6960 MANHAY  
(Tél. & Fax : 086/45.56.67)

**Bureau d'accueil** : Rue du Vicinal, 18 - 6960 MANHAY  
(Pas de boîte aux lettres)  
Tél. : 086/45.60.65 – Fax : 086/45.60.67

**E-mail** : [info@simanhay.be](mailto:info@simanhay.be) - **Web**: <http://www.simanhay.be>.

## **Bureau d'accueil**

Comme indiqué dans le numéro précédent le bureau d'accueil sera désormais ouvert uniquement le samedi tout au long de l'année (avec toutefois quelques fermetures dues à des manifestations organisées le samedi, comme assemblée générale de la F.T.L.B., etc. ) – A l'occasion de certaines vacances (Pâques et juillet) le bureau pourra être ouvert plus souvent. Veuillez consulter la page d'accueil sur le site web ou l'affichette apposée sur la vitre du Bureau d'accueil.

## **Prochaine manifestation**

Le jeudi 9 mai 2002, un point vert ADEPS est organisé par le S.I. au départ de la salle de Malempré. Premier départ dès 9 heures. Boissons, petite restauration. Itinéraires proposés : 5,10 et 20 km.



## **Renouvellement du conseil d'administration**

C'est dans le courant de mars 2002 que le S.I. tiendra son assemblée générale au cours de laquelle tous les administrateurs sont sortants et rééligibles. Statutairement une élection est organisée afin de désigner les nouveaux administrateurs (même si ce sont les mêmes personnes). Les personnes désireuses de faire partie du S.I. et/ou d'en être administrateur doivent faire acte de candidature écrite et répondre à l'unique condition fixée par les statuts : être domicilié sur le territoire de la commune de Manhay.

## **Participation du S.I. à d'autres organes**

Le S.I. est membre de droit de la F.T.L.B. (Fédération touristique du Luxembourg belge) où il possède deux sièges à l'assemblée générale et exceptionnellement 1 siège au conseil d'administration (élu tous les 2 ans par tiers). Le S.I. est également membre de la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et Aisne où il possède 3 sièges à l'assemblée générale et 1 siège au conseil d'administration. Le S.I. participe régulièrement à diverses manifestations à l'invitation de la FTLB ou de la Maison du Tourisme telles le salon des vacances à Anvers et à Bruxelles, des congrès organisés par le Commissariat Général au Tourisme ou par l'Office de Promotion du Tourisme (OPT).

# CARNET CIVIL

## **Nous saluons la venue parmi nous de :**

Florian LECART de Grandménil  
Abygaël JANSSENS de Fays  
Gaëlle DORMONT de Harre  
Logan JACQUET de Dochamps  
Camille BORSU de Manhay  
Quentin MACLOT de Lamorménil

## **Nous nous joignons au bonheur de :**

Fatima CHAOUNI de TAOUNATE (Maroc)  
Et Marc LONCHAY de Grandménil

Estelle LECLERE de Grandménil  
Et Pascal REUFF de Grandménil

## **Nous regrettons la disparition de :**

Georges BERTRAND de Lafosse  
Joseph STROUS de Vaux-Chavanne  
Apolonie GALOY de Dochamps  
Louisa DELREZ de Lamorménil  
Gilberte SIMEONE de Dochamps  
Désiré PAHAUT de Freyneux